

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES


MARCHE N° : 2024-003

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Accord cadre pour la fourniture de
véhicules de transport de faible capacité**

SPL MBFC
SPL MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Entité adjudicatrice (article L1212-1 du code de la commande publique)

1, Rue Pierre Vernier – 25220 THISE

 03 81 80 52 90

 contact@mobilitesbfc.fr

Préambule

La politique globale de MBFC en matière d'achat de véhicules est de les acquérir neufs, de les conserver entre 12 et 15 ans, puis de les céder en fin de vie.

MBFC a fait le choix de maintenir et réparer son parc de véhicules en interne en s'appuyant sur ses ateliers et son personnel. A ce titre, une attention particulière est portée sur la qualité technique des véhicules achetés, en vue de limiter les interventions sur les véhicules et de lutter contre l'obsolescence programmée.

Il en va notamment ainsi en ce qui concerne :

- La conception du véhicule, la qualité, l'emplacement, la protection des différents organes, capteurs, raccords, situés ou passant dans les endroits difficiles d'accès et particulièrement exposés tels que les passages de roues ou la face ventrale du véhicule.
- L'accessibilité des organes, la facilité de démontage et remontage, la simplicité de réparation, la lecture des schémas, la compréhension des informations recueillies par les diagnostics électroniques.
- La qualité de matériaux utilisés, de l'aménagement intérieur, des finitions, des facilités d'accès, d'entretien et de nettoyage au quotidien.
- La standardisation et la disponibilité des pièces, la simplicité et l'efficacité des processus de montage et d'accès.

Les éléments développés ci-dessus ont pour objet de favoriser une politique de rationalisation des coûts de maintenance et de réparation des véhicules sur le moyen et le long terme. Cela doit aussi favoriser notre capacité à intervenir en interne en limitant le recours aux prestataires extérieurs pour des motifs liés à une complexité trop importante des opérations à réaliser dues au constructeur.

Cette volonté de standardisation, de rationalisation, d'harmonisation, de simplification de notre parc de véhicules doit permettre de limiter nos coûts de maintenance, et faciliter les interventions de nos techniciens. Pour ceci, MBFC doit pouvoir compter sur un partenaire professionnel disposant d'un réseau de proximité éprouvé et réactif.

Les caractéristiques techniques spécifiques de ce type de véhicule sont mentionnées dans l'annexe du présent CCTP.

En matière d'environnement, MBFC s'attache à préserver les ressources naturelles et réduire notre empreinte carbone. A ce titre MBFC s'intéresse aux carburants alternatifs d'où la demande de compatibilité des motorisations avec la norme EN 15940 (lot 1) et aux énergies électriques (lot 2).

1 : Etendue de la consultation

- Le manuel d'utilisation et d'entretien du véhicule et des équipements,
- La fourniture de tous les documents administratifs et techniques légaux,
- L'immatriculation du véhicule. Les frais font l'objet d'une facture séparée.

2 : Documentation technique

Le titulaire s'engage à mettre à disposition dès le début de la prestation et tout au long du marché l'ensemble de la documentation nécessaire à une utilisation et un fonctionnement normal. Le prestataire s'engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix.

3 : Garanties

3.1 – Garantie initiale

La garantie demandée est de deux ans ou 80 000 kms, premier des deux termes atteints.

3.2 – Garantie de disponibilité des pièces détachées

Le candidat est tenu d'indiquer explicitement la durée pour laquelle il s'engage à fabriquer et fournir des pièces d'origine. Il devra préciser la durée de disponibilité minimale des pièces et organes nécessaires aux réparations et entretiens du ou des types de véhicules proposés.

4 : SAV

Le candidat devra exposer la manière dont il entend assurer le SAV auprès de MBFC. Il devra préciser le réseau sur lequel il s'appuie pour assurer les garanties, les conseils techniques, les dépannages des véhicules proposés.

Le candidat précise le fonctionnement de son magasin de pièces détachées, l'accès à son catalogue de pièces, l'accès aux références pièces constructeur, les modalités de commande de pièces, les conditions d'envoi (réactivité, coût, échange standard, rabais, promotion)

Cela concerne l'ensemble des organes quelles que soient les versions ou les millésimes des véhicules.

5 : Pénalités de retard

Voir CCAP article 9.

6 : Définition des véhicules

Ce type de véhicule fait l'objet d'un descriptif spécifique ci-dessous en annexe 1.

Il est demandé une réponse explicite aux points soulignés.

Fait en un seul original,

A ----- Le -----

Mention Manuscrite « LU et APPROUVE »

Cachet de l'entreprise

Signature de son représentant légal

ANNEXE 1

Véhicules thermiques

1. CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

- 8 places pour les passagers
- Carrosserie peinture blanche
- Coffre arrière en sus des 9 places (véhicule type long)

2. CHAINE CINEMATIQUE

- Moteur carburant diesel norme Euro 6 E avec une puissance minimum de 100 KW
- Motorisation compatible avec carburant norme EN 590 et EN 15940
- Boite à vitesses mécanique

3. AMENAGEMENTS

- Deux portes latérales
- Vitres avant électriques
- Régulateur / limiteur de vitesses
- Fermeture centralisée
- Verrouillage de sécurité à distance
- Sellerie tissu de couleur foncée
- Ordinateur de bord
- Ecran tactile avec connectivité des principaux smartphones
- Rétroviseurs extérieurs à réglage électrique, et dégivrants
- Plafonnier sur les 3 rangs
- Feux antibrouillards
- Feux halogènes
- Jantes acier
- Indicateur de perte de pression des pneus

4. OPTIONS

- Equipement UFR (avec maintien de 6 places ~~et 2 strapontins pivotant ou basculant~~) et marchepied amovible côté droit

ANNEXE 2

Véhicules électriques

1. CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

- 8 places pour les passagers
- Carrosserie peinture blanche
- Coffre arrière en sus des 9 places (véhicule type long)

2. CHAINE CINEMATIQUE

- Moteur électrique avec une puissance minimum de 75 KW
- Boite à vitesses automatique

3. AMENAGEMENTS

- Deux portes latérales
- Vitres avant électriques
- Régulateur / limiteur de vitesses
- Fermeture centralisée
- Verrouillage de sécurité à distance
- Sellerie tissu de couleur foncée
- Ordinateur de bord
- Ecran tactile avec connectivité des principaux smartphones
- Rétroviseurs extérieurs à réglage électrique, et dégivrants
- Plafonnier sur les 3 rangs
- Feux antibrouillards
- Feux halogènes
- Jantes acier
- Indicateur de perte de pression des pneus

4. OPTIONS

- Equipement UFR (avec maintien de 6 places ~~et 2 strapontins pivotant ou basculant~~) et marchepied amovible côté droit